

ACTE II – LA REFONTE DES FILIÈRES : LA MÉTHODE CONTESTÉE

L'Acte II est axé sur la refonte des filières métiers. La réunion s'est déroulée dans un **climat de forte exigence**. Ce volet, qui redéfinit l'architecture des différentes filières métiers de VNF, a fait naître un **sentiment de contestation justifiée** quant à la méthode et au calendrier imposés par la Direction Générale.

Dans l'objectif d'imposer une concertation à la hauteur des enjeux, l'Intersyndicale CFDT-VNF et FO-VNF a été logiquement présente conformément à la demande qui avait été portée par l'intersyndicale à la suite du CSA Central du 25 septembre. Elle a usé de ce temps pour forcer l'obtention d'engagements et des premières réponses aux nombreuses questions recensées auprès des personnels.

➤ **Critique de la Méthode et du Cadre Imposé**

Cette réunion du 6 octobre fait suite à l'interruption du CSA Central du 25 septembre dû à un manque de temps alloué par la direction pour échanger avec les représentants du personnel combiné à l'absence total de documents préparatoires. La Directrice Générale a d'ailleurs reconnu avoir **sous-estimé le niveau de détails** souhaité par les OS, affirmant qu'elle « **comprendait la réaction** » face au processus.

Entre le CSA Central du 25 septembre et le 6 octobre, le VNF réseau 51 a été transmis aux représentants du personnel ainsi que le guide méthodologique et un exemple fictif de cahier de filière. Ces documents ont été transmis le mercredi 8 au canal manger et sera transmis cette semaine à l'ensemble du personnel.

L'intersyndicale a critiqué le manque de représentativité des personnels « sachants » dans les GT et demandé un élargissement plus représentatif des personnels de chaque filière avec un équilibre Siège / DT / UTI (ST). Elle a également dénoncé le risque que soit juge et partie les animateurs des groupes de travail (GT) des cahiers de filières animés par un directeur national et un représentant de la direction territoriale, pouvant conduire à brider la parole des participants.

Une alerte a également été portée sur la précipitation du calendrier de l'acte 2 qui se télescope avec l'acte 1 qui pourtant nécessite déjà une forte mobilisation des personnels. Cela est sans compter la fin de gestion pendant laquelle la pression est à son paroxysme sur les personnels.

Enfin, l'intersyndicale a demandé d'assurer une circulation de l'information et de l'avancement des travaux à l'ensemble des filières sans la cantonner aux seuls participants des GT.

Malgré les critiques, la Direction a maintenu une ligne ferme sur la vision stratégique :

- Le but est de **renforcer la capacité de pilotage du siège**. VNF étant jugé comme ayant « un petit siège et sept grosses DT » avec de grosses capacités de pilotage.
- La centralisation des fonctions supports est présentée comme **non discutable**.
- Il a été rappelé que les personnels conviés dans les groupes de travail participeront à la rédaction des cahiers de filières en y apportant leur expertise sans pour autant pouvoir remettre en cause **la macro-organisation déjà validée par la direction générale**.

Concernant la fin de gestion, la direction indique que les contraintes budgétaires et de gestion ont été mieux anticipées cette année permettant une préparation plus sereine. Ainsi, si le calendrier reste globalement maintenu, il pourra y avoir un léger décalage sur février pour certaines filières

plus impactées. L'objectif pour la direction sera de travailler février et mars à l'appropriation et la cohérence des cahiers de filières.

➤ L'Architecture de Demain : Centralisation et Spécialisation

La centralisation dans des directions nationales de certaines fonctions support (ACS, CSP, Achats, Juridique, SIG) est présentée comme étant réalisable **sans mobilités géographiques contraintes**. La fonction RH (Formation, mobilité, recrutement) est quant à elle bien laissée aux DT.

De nouvelles filières sont créées ou redéfinies :

- **Filière Supports de proximité** : pour la polyvalence nécessaire dans les Services Territoriaux (ST, ex-UTI).
- **Redéfinition de la DDEV** (Direction du Développement) autour de la gestion domaniale et de la relation clients.
- **Création des filières Risques transverses** (contrôle interne, sureté, déontologie) et **Énergie, innovation et RSE** (Risques Sécurité Environnement).

L'intersyndicale a relayé l'inquiétude des personnels d'être « **enfermés dans une seule spécialité de leur métier** » notamment dans les filières centralisées (Achats, Juridique).

La DG a précisé que le but de la spécialisation, sans la rendre systématique, est de renforcer l'expertise.

➤ Le Processus des Cahiers de Filières (CF)

Le travail sur les **20 Cahiers de Filières (CF)**, lancé en octobre, doit se terminer en **début d'année 2026**. Ces documents se veulent « **resserrés et synthétiques** », et définiront les missions, les métiers, l'organisation cible, et les liens avec les autres filières. Les GT seront pilotés par des binômes composés de membres du COMEX élargi (Directeur national et Direction territoriale).

L'Intersyndicale a obtenu des engagements de transparence sur la méthode :

- La composition des Groupes de Travail (GT) sera suite à notre demande élargie autour de 20 personnes et sera transmise aux **OS** qui pourront faire remonter les incohérences et/ou manquements (représentation équilibrée du siège, des DT des ST).
- Des **relevés de décisions** seront faits après chaque réunion du GT et **diffusés aux personnels des filières** par les participants aux GT et par la voie hiérarchique. La direction s'engage à s'assurer du brassage des informations tout au long du processus.
- L'intranet intégrera un espace Acte 2 avec une **FAQ** mise à jour au fil de l'eau et qui intégrera les questions remontées par les personnels et leurs représentants. Cet espace inclura la constitution des membres des GT afin que les participants puissent être identifiés par leurs collègues et les questions remontées par les OS.

Calendrier Tendu : Les premiers retours macro sont prévus en CSA central en **février / mars 2026**. Les consultations en instances locales pour les filières ne nécessitant pas de réorganisation pourront se faire rapidement mais les autres ne devraient pas intervenir avant le **printemps 2027**.

➤ L'Exigence d'un Accord-Cadre

La DG a précisé que **l'Acte II** vise à **optimiser et redéployer les personnels sans mobilité géographique imposée**, en s'organisant pour fonctionner avec moins de ressources à terme (hypothèse COP).

L'intersyndicale maintient sa demande pour la négociation d'un **accord-cadre** apportant des garanties aux personnels sur **l'Acte II** (droit de remord / conditions de reclassement prioritaire / valorisation et accompagnement des mobilités fonctionnelles etc.). Cet accord doit être négocié **préalablement à toutes réorganisations** découlant des Cahiers de Filières et en parallèle des GT sur les cahiers de filières.